

# PROCES-VERBAL

## COMITE DE DIRECTION réunion par voie électronique

### 12 Septembre 2025

### Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

---

#### **Participants :**

##### Membres élus :

Mesdames Christine AUBERE, Lucie BLANCAL, Vanessa CHATRY, Ghislaine YESLI KERRAD

Messieurs Philippe COUCHOUX, Namori KEITA, Robert MENDY, Toufik MOUKRIM, Simon VEISSIERE

##### Membres de droit :

Messieurs Philippe COLLOT (Président du District de la SEINE-ET-MARNE), Brice PARINET LE TELLIER (Président du District des YVELINES), Claude DEVILLE-CAVELLIN (Président du District de l'ESSONNE), François CHARRASSE (Président du District des HAUTS-DE-SEINE), Denis TURCK (Président du District du VAL DE MARNE), Idriss TRAORE (Président du District du VAL-D'OISE)

---

#### **COMPOSITION DES GROUPES DES CHAMPIONNATS U15 F / U18 F / U18 FUTSAL DE REGIONAL 3 - SENIORS FEMININES FUTSAL DE REGIONALE 2 ET CRITERIUM U16 FUTSAL - SAISON 2025/2026**

Le Comité,

Après avoir pris connaissance des propositions des Commissions Régionales Féminine et Futsal quant à la composition des groupes 2025/2026 des Championnats U15 F / U18 F / U18 Futsal de Régional 3, Seniors Féminines Futsal de Régional 2 et du Criterium Régional U16 Futsal, lesquelles propositions tiennent compte :

. Des distances à parcourir par les clubs,

. Et des problèmes disciplinaires entre clubs (tant au niveau régional que départemental et ce, au travers des échanges entre la C.R.P.M.E. et les C.D.P.M.E.),

Adopte à l'unanimité la composition des groupes 2025/2026 des Championnats cités ci-dessus (cf. Annexe 1).

Etant rappelé que les groupes des divisions R1 et R2 de ces Championnats ont été entérinés par le Comité de céans lors de sa réunion du 05 juillet dernier.

#### **MOUVEMENTS DANS LES CLUBS**

##### - Demandes d'affiliation pour 2025/2026

Le Comité émet un avis favorable aux demandes d'affiliation suivantes :

Club Futsal

. LE C 830 (91)

Club Féminin

. ALLIANCE FEMININE D'ARNOUVILLE (95)

Club Foot Entreprise

. TO-SPORTS TRANSAVIA (94)

- Cessation définitive d'activité

Le Comité prend acte de la cessation définitive d'activité du club suivant :

Club Libre

. 564 270 – FC VILLETANEUSE (93)

- Demande d'inactivité partielle

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu la demande formulée par le club suivant,

Prononce son inactivité dans les catégories mentionnées ci-dessous :

Club Libre

. 561 075 – ALLIANCE DE FOOTBALL DU PAYS DE L'OURCQ (77)

Catégories Libre Seniors et Futsal Seniors

- Demandes d'inactivité totale pour 2025/2026

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu la situation des clubs suivants,

Prononce, sous réserve des sommes dues, leur inactivité (1<sup>ère</sup> saison) :

Clubs Libres

. 563 679 – CITE SPORT ET CULTURE (93)

. 564 805 – FOOTBALL CLUB KURDE D'ESSONNE (91)

---

**Le Président**

**Jamel SANDJAK**

---

**Le Secrétaire Général**

**Toufik MOUKRIM**